



## **Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique**

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu les demandes d'ajout de nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique JOAO*

*de la société* BAYER SAS  
*enregistrées sous le* n°2020-2571, 2020-2573, 2020-2574 et 2020-2575

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus est autorisée en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms ATRIUM, CINERA, RUDIS FLEX et SLAPE FLEX.

que nous serons de manière  
Telle distinction des substances  
Pour la distinction entre les substances

MS16-CHIATUNG HSU GUEPIN

## Informations générales sur le produit

Noms du produit	JOAO VOCAL CURBATUR atrium CINERA RUDIS FLEX SLAPE FLEX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BAYER SAS 16, rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 LYON CEDEX 09 France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	250 g/L - prothioconazole
Numéro d'intrant	2020360
Numéro d'AMM	2060116
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

**28 AOÛT 2020**

Pour le directeur général et par délégation  
La directrice des autorisations  
de mise sur le marché

  
Marie-Christine de GUENIN